Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201248-20260203-2026_02_05-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

2026 – 02 - 05

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

Date de convocation	**: 26/01/2026**	
Nombre de Conseillers	**: 10**	**Pour : 7**
Présents	**: 7**	**Contre : 0**
Votants	**: 7**	**Abstentions : 0**

L'an deux mil vingt-six,
le six février à 18h,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Willy BIGOT, Geneviève PINTO, Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Edward POUILLET, Michel EDY

Absent(e)s excusé(e): Anthony KEREVEUR, Victoire LANI, Anne-laure LE GUILLOU
Secrétaire de séance : Geneviève PINTO

2026-02-05– Tarif d'adhésion aux activités de la maison bleue

Mme la Maire expose qu'il convient de mettre en place un tarif d'adhésion annuelle aux activités afin de permettre une participation au coût de fonctionnement du service (le café est inclus)

Les ateliers actuels sont les suivants :

- Les 10 doigts d'or – couture – le jeudi après-midi
- Après-midi jeux (extérieur, cartes, société) – une mercredi après-midi sur 2
- Pause lecture : chaque deuxième lundi du mois à 17h30
- Papote Anglais-Français : un mercredi sur 2 à 17h30

Le programme des ateliers et la création de nouvelles activités éventuelles est fait chaque trimestre.

Ne sont pas compris :

- Les ateliers numériques CCKB (pris en charge par la CCKB)
- Les ouvertures hebdomadaires du café-bar (régie communale ad hoc)
- Les concerts organisés par les associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
- Décide d'appliquer le tarif suivant pour l'adhésion des activités de la maison bleue : **20 € par an**
- décide que le montant de l'adhésion annuelle donne accès à l'ensemble des activités
- Donne tout pouvoir à Mme la Maire pour mettre un place le système d'adhésion : fiches d'adhésions et émission des titres exécutoires correspondants.

La Maire,

Marie-Claude LE TANNO GUEGAN

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 10/02/2026
De la publication le 06/02/2026

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor